

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 21

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270057>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

NEUCHATEL

Après la votation concernant la réforme scolaire

Les 30 juin et 1er juillet, les électeurs et électrices se prononcèrent négativement sur le projet de réforme de l'enseignement primaire.

Ce projet avait été adopté à une majorité des deux tiers au Grand Conseil ; il avait également reçu l'agrément du Syndicat des maîtres de l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur ainsi que celui de la Société pédagogique neuchâteloise.

Une vive opposition s'était manifestée au chef-lieu contre la dite réforme, avant sa campagne sur la défense de la culture classique menacée par le retrait de l'enseignement du latin en première année secondaire.

La vieille lutte entre classiques et modernes renaissait, car, à La Chaux-de-Fonds, on défendait le projet « adapté aux progrès de la civilisation moderne ».

C'est très probablement cette querelle de clercs qui a incité les électeurs désorientés à déserter les locaux de vote qui ne furent fréquentés que par le 20 % des citoyens.

Le projet n'est pas enterré pour autant. Il sera repris par le Conseil d'Etat et présenté, sous une nouvelle forme, devant le peuple, cet automne.

Jusqu'alors, chacun aura le temps de se documenter sur cette importante question et pourra en toute connaissance de cause faire son devoir de citoyen en prenant part au vote d'où dépendra l'avenir de nos enfants et aussi celui du pays.

M. P.

Au Synode de l'Eglise réformée évangélique

Le Synode de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel a tenu, le 20 juin, à Peseux, sa session ordinaire de printemps.

Au début de la séance, Mme Antoinette Lozeron, qui est licenciée en théologie et occupe, en fait, un

poste pastoral à la Chaux-de-Fonds, avait été autorisée à siéger aux Synodes qui ne comptait jusqu'à présent que des membres masculins. En effet, dans l'Eglise neuchâteloise, non seulement les femmes ne sont pas éligibles comme pasteurs titulaires dans une paroisse, mais les laïques elles-mêmes n'ont accès qu'aux Conseils d'Eglise et à certaines commissions syndicales.

La question de leur éligibilité aux Collèges d'anciens, au Synode et au Conseil syndical ayant été récemment soulevée, le Conseil syndical a présenté, au cours de cette session, deux rapports à ce sujet. Dans un rapport de majorité, cinq membres se sont prononcés à la controverse favorable. La Faculté de théologie a proposé d'accorder sans restriction cette éligibilité aux femmes. Quatre membres ont présenté un rapport de minorité dans lequel ils ont exprimé l'avis que le problème des ministères dans l'Eglise est en pleine évolution et qu'il convenait pour l'instant de s'en tenir à une solution d'attente en n'accordant cette éligibilité que dans certains cas précis. Les deux points de vue se sont faits tous deux entendre au cours de la session, une décision définitive ne devant pas être prise à ce sujet avant l'année prochaine.

Une femme à la présidence d'un Conseil législatif

Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds a élu sa présidence Mme Marguerite Greub du Parti ouvrier populaire. C'est la première fois qu'une femme préside une telle assemblée.

En prenant possession de son fauteuil au milieu des applaudissements, la nouvelle présidente prononce une allocution spirituelle et remercie l'assemblée de l'honneur qui lui était fait.

Nos grand-conseillères à pied d'œuvre

Nous sommes reconnaissantes à nos députées au Grand Conseil dont la présence d'esprit, et il faut le dire aussi, le courage, ne laissent passer aucune occasion de plaider la cause des femmes, que ce soit en faveur des apprentices ou des jeunes filles dans les écoles supérieures, de l'équivalence des salaires dans l'administration, etc.

A la dernière session du Château, Mme Greub (pop.) a protesté contre l'inscription parmi les personnes qui ne peuvent obtenir de patente, des « femmes mariées qui n'ont pas été autorisées expressément à leur marier ou par le juge ». Un député a fait remarquer qu'il s'agissait ici de la reproduction du droit fédéral. Malgré cette intervention, par 35 contre 34, Mme Greub a obtenu gain de cause.

M. P.

Assurance maladie-maternité. — Nous avons dû constater qu'aucun journal n'a publié le texte ou des extraits de la pétition que nous avons envoyée au Conseil des Etats au sujet de la majoration de 25 % des cotisations des femmes. Par contre, la presse a largement diffusé les protestations des médecins et des étudiants en médecine.

Il y a, parfois, des faits incompréhensibles. En voici un que nous croyons devoir porter à la connaissance de nos lectrices. C'est un paragraphe de la circulaire du 5 mai 1962, du groupe de Lausanne de l'Association vaudoise des citoyennes des citoyennes.

cotisation supplémentaire pouvant aller jusqu'à 25 %.

Signé : L. Zanchi, présidente

Que faut-il penser de cela alors que :

dans notre numéro du 20 janvier 1962, en dernière page, nous avons donné de larges extraits (en caractères gras !) de la lettre au Conseil des Etats ;

dans notre numéro de février, nous avons publié, en première page, un commentaire de M^e E. Kammacher, sur le même sujet ;

dans notre numéro d'avril, enfin, nous avons repris des extraits du texte (à peu près le même que celui mentionné plus haut) envoyé, cette fois, à tous les membres du Conseil des Etats.

Nous sommes donc extrêmement étonnées que Mme Zanchi ne soit pas plus au courant que cela de ce qui s'écrit sur l'assurance maladie et maternité, qu'elle ne lise pas *Femmes suisses* et qu'il ne se soit trouvé aucun membre du groupe de Lausanne de l'Association vaudoise des citoyennes pour lui signaler, après la parution de la première circulaire du 5 mai (ou de la deuxième du 22 mai !) ce qu'avait publié notre journal.

Sommes-nous donc si mal soutenues par les femmes que nous défendons ?

H. N.-R.

GENÈVE

Heureuses réalisations

Le mois de juin, à Genève, a été faste : on a vu, réalisés, de beaux projets, depuis longtemps sur le chantier.

Les Vernels d'Arve

Le 14 juin, au quai des Vernels, dans une belle situation où la vue du côté de l'Arve est imprenable, où, de l'autre côté, on jouit d'un magnifique soleil, on a inauguré, sous la présidence de Mme Weibel, la maison pour femmes seules, exerçant une profession et ayant une charge de famille.

Les appartements, studios, deux pièces, trois pièces, sont de jolie grandeur, la cuisine est assez vaste pour y aménager un coin salle à manger. Les locataires jouissent de l'eau chaude, d'une salle de bain, du chauffage général, de l'ascenseur, d'un grand balcon couvert. Au sous-sol, une buanderie. Au premier, un couple de concierges surveille l'immeuble ; dans la maison, une aide familiale peut venir au secours des mamans ou des malades.

Les loyers sont très modérés, aussi, n'a-t-on admis que les personnes dont le gain était minimum. Le représentant des autorités a félicité les sociétés féminines genevoises, entraînées par leur centre de liaison, d'avoir réuni, grâce à des souscriptions partielles, les fonds nécessaires à la construction de cet immeuble de 42 appartements. L'architecte, Mme Torcapel a été chaleureusement félicité de cette réussite et de celle de la maison voisine.

Fondation Renée Girod

En effet, un immeuble contigu a été inauguré en même temps, c'est la « Fondation Renée Girod », pour femmes âgées qui ne travaillent plus. Là, les appartements — il y en a 48 — sont tous de petit format, puisque les locataires sont des isolées.

Dans la « Fondation Renée Girod », due, comme son nom l'indique, à la générosité du Dr Girod, loge une infirmière qui est à la disposition des locataires. Celles-ci ne sont plus obligées, lorsqu'elles se trouvent immobilisées, d'être hospitalisées ; elles recevront des soins sur place. On conçoit que voila un gros souci écarté. Le 14 et le 16 juin, les souscripteurs étaient invités à aller visiter l'immeuble qu'ils avaient aidé à construire.

Hôtel Sabrina

Le 22 juin, c'était l'inauguration de l'Hôtel maternel Sabrina, à la route des Acacias, proche des « Vernels d'Arve » et de la « Fondation Renée Girod ». Cet hôtel occupe les étages supérieurs d'un immeuble neuf et il est destiné aux jeunes mères isolées et à leur bébé.

Ici, tout est installé et meublé avec un goût parfait. Chaque chambre est différente des autres et porte un nom différent ; elle a son divan et ses rideaux — teintes et dessins modernes, son frais petit lit, son large balcon, son cabinet de toilette et ses armoires spacieuses ; elle constitue un petit appartement. Ces jeunes mères travaillent ailleurs. Pendant ce temps, une nurse s'occupe des

enfants dans une nursery ultra-moderne, une salle de bain rose et une salle de jeux qui est un vrai espace de la toute petite enfance.

Il n'y aura là que des tout petits ; en effet, le séjour des mères et de leur bébé est limité à deux ans. C'est une halte qui leur est offerte pour leur permettre, dans des conditions de prix minimale, d'organiser leur existence. La cuisine, la buanderie, la lingerie, tout est prévu pour économiser du temps et de la peine. Une salle à manger living-room offre aux hôtes un cadre amical et la télévision. On peut ou s'isoler, ou vivre en famille. Dès leur retour du travail et les jours de congé, les mères reprennent la charge de leur enfant. Une entrée conduit le ménage.

L'Hôtel Sabrina a recueilli ses premiers hôtes, le 1er juillet. Tout est plein, cela va sans dire. L'élegance et le confort de cette installation sont dus à un certain nombre d'entreprises suisses qui ont financé, qui une chambre, qui la salle de jeux, qui la cuisine... ils sont dus aussi aux membres d'un comité infatigable qui, avec l'argent reçu, ont coussi jetés de divan, abat-jour, coussins, rideaux, etc. qui ont peint des linteaux de portes et créé l'atmosphère.

Assistance aux personnes âgées

Les membres du club de carrières libérales et commerciales ont entendu, le 20 juin, Mme Barbara Steffea, assistante sociale à l'Hospice général, par l'aide aux personnes âgées.

La conférencière fit d'abord un historique du problème : l'amour du prochain, inspiré par le christianisme, suscite la création de nombreuses institutions privées au cours du XVI^e et du XVII^e siècles. Au XIX^e siècle, l'Etat prend peu à peu conscience de sa responsabilité et, au Congrès international de la bienfaisance, à Bruxelles, en 1856, la prévoyance sociale est déjà à l'ordre du jour. Dès le XX^e siècle, des écoles sociales s'ouvrent dans différents pays d'Europe, puis les Etats-Unis développent le case-work, c'est-à-dire le travail social individuel.

A Genève, la rente A.V.S. est complétée par l'aide cantonale à la vieillesse et par les subsides que l'Hospice général accorde aux ressortissants genevois d'origine, ou par d'autres œuvres d'initiative privée.

Il faut comprendre l'angoisse des personnes obligées de solliciter une assistance, le déchirement de celles qui sont contraintes de quitter leur chez-soi pour entrer dans une maison de retraite, la solitude de la personne qui vit seule et pourtant tient à son individualisme. On s'efforce de rapatrier le moins possible et il ne faudrait pas éloigner les vieillards des lieux où ils ont l'habitude de vivre. Décrit avec beaucoup de vérité et de cœur des cas concrets, Mme Steffea insiste sur la valeur de l'aide boursière. Il y a encore beaucoup à faire pour améliorer le sort des femmes âgées, notamment : la conférencière suggère de former une commission pour étudier la question de près, commission composée de représentantes des diverses associations féminines et qui formulerait des recommandations en vue de la révision de la loi A.V.S.

L'Association vaudoise des citoyennes (ancienne suffrage féminin) a tenu sa 54^e assemblée générale, le 16 mai, à l'hôtel du Cheval Blanc, à Morges, sous la présidence de Mme G. Girard (La Tour-de-Peilz), en présence de déléguées de toutes les sections et de nombreux membres. Elle poursuit son travail de propagande pour atténuer les cruelles inégalités entre certains salariés masculins et féminins, pour diminuer l'abstentionnisme, pour susciter l'intérêt des écolières ; un travail écrit fait dans des classes ménagères a révélé chez certaines élèves une mentalité datant du début du siècle et qui est due très probablement à l'influence des parents.

L'Association déplore que le projet de loi fédérale sur l'assurance-maladie et accidents exige des prestations plus élevées pour les assurées que pour les assurés. Elle recommande de soutenir le travail de la Commission romande des consommatoires qui vient de faire une étude complète sur la fermeture des magasins. Elle a fêté, le 1er février, le troisième anniversaire de l'octroi des droits civiques aux Vaudoises, salué avec joie la fondation d'une section à Aigle et d'un groupement masculin, présidé par M. P. Torché, à Fribourg, en faveur du suffrage féminin.

Le marché aux puces de Lausanne, au mois de mars, a rapporté 1101 fr. La représentation féminine dans les commissions, dans les postes officiels augmente lentement, et enfin, on se réjouit de la nomination de 200 conseillères communales environ et de treize députées au Grand Conseil.

Les comptes de Mme L. Zanchi (Lausanne) accusent une perte d'exercice de 454 fr. Mme Girard a été réélue présidente par acclamations pour une année.

On entendit, avec le plus vif intérêt, quatre députées au Grand Conseil raconter leurs premières impressions. Mme Miéville (Pop., Lausanne) affirma que les femmes sont parfaitement capables de juger des questions traitées. Mme G. Damond (soc., Nyon) avec humour, rapporta des propos amusants : Mme Olga Cardie (rad., Lausanne) a accepté son mandat en remorcellement envers le suffrage féminin qui, pendant un demi-siècle, a lutté pour l'accès des femmes aux charges politiques ; Mme Erica Carrard (lib., Lausanne) a souligné l'importance du travail dans les commissions où les problèmes sont beaucoup mieux étudiés qu'au cours des sessions ; elle souhaite qu'une rationalisation des services administratifs permette une meilleure utilisation du personnel.

Mme H. Cartier, secrétaire de l'Alliance de sociétés féminines suisses, à Zurich, a parlé ensuite de l'organisation de l'Alliance, créée en 1900, dont le travail peu spectaculaire, peu connu, rend d'immenses services à la cause féminine, spécialement par l'activité du secrétariat et de ses diverses com-

VAUDEVILLE

Le groupe de Lausanne de l'Association vaudoise des citoyennes et « Femmes Suisses »

Il y a, parfois, des faits incompréhensibles. En voici un que nous croyons devoir porter à la connaissance de nos lectrices. C'est un paragraphe de la circulaire du 5 mai 1962, du groupe de Lausanne de l'Association vaudoise des citoyennes des citoyennes.

cotisation supplémentaire pouvant aller jusqu'à 25 %.

Signé : L. Zanchi, présidente

Que faut-il penser de cela alors que :

dans notre numéro du 20 janvier 1962, en dernière page, nous avons donné de larges extraits (en caractères gras !) de la lettre au Conseil des Etats ;

dans notre numéro de février, nous avons publié, en première page, un commentaire de M^e E. Kammacher, sur le même sujet ;

dans notre numéro d'avril, enfin, nous avons repris des extraits du texte (à peu près le même que celui mentionné plus haut) envoyé, cette fois, à tous les membres du Conseil des Etats.

Nous sommes donc extrêmement étonnées que Mme Zanchi ne soit plus au courant que cela de ce qui s'écrit sur l'assurance maladie et maternité, qu'elle ne lise pas *Femmes suisses* et qu'il ne se soit trouvé aucun membre du groupe de Lausanne de l'Association vaudoise des citoyennes pour lui signaler, après la parution de la première circulaire du 5 mai (ou de la deuxième du 22 mai !) ce qu'avait publié notre journal.

Sommes-nous donc si mal soutenues par les femmes que nous défendons ?

H. N.-R.

missions. Les déléguées dans les commissions fédérales font valoir le point de vue féminin dans l'élaboration des lois.

S. B.

Assemblée des déléguées de l'Alliance nationale suisse des Unions chrétiennes féminines

(S.P.P.) — L'assemblée des déléguées de l'Alliance nationale suisse des Unions chrétiennes féminines s'est tenue récemment à Vaurarcous sous la présidence de Mme Jacques Rossel, de Bâle.

Les rapports présentés à cette occasion ont montré que l'activité des U.C.F. est de plus en plus dirigée vers l'extérieur. Elle s'exerce en particulier toujours davantage au profit des jeunes non organisés, pour lesquels sont fondés des centres de loisirs et des clubs de midi, et en faveur d'autres pays. C'est ainsi que les U.C.F. ont envoyé une certaine nombre de réfugiés ainsi que des adolescentes algériennes, dont deux Jordaniennes, assisté à cette assemblée.

Réfugiés en séjour à Trélex - Nyon

Renouvelant leur effort en faveur des réfugiés, les Unions chrétiennes féminines suisses ont accueilli, dès le 7 juin dans la maison de « La Coque » à Trélex - Nyon, seize réfugiés, dont deux couples, qui y ont passé trois semaines de vacances. Ces réfugiés, pour la plupart d'un certain âge, sont de nationalité et de confessions diverses et vivent, habituellement, dans des camps autrichiens.

Dès le 26 août, un séjour du même genre sera organisé à « La Coque » à l'intention d'une quinzaine d'adolescentes algériennes de la région parisienne.

S.P.P.

Consécration de quatre diaconesses à Saint-Loup

Quatre novices ont été consacrées le 20 juin, à Saint-Loup « pour le service de Jésus-Christ dans son Eglise ». Ce sont Sœur Monique Panchaud, de Lausanne, actuellement à Genève ; Sœur Frida Buff, de Wald, à Sainte-Croix ; Sœur Yvonne Ringele, de Döttingen, à Lausanne et Sœur Hildegard von Uechtritz, originaire d'Allemagne, à Couvet.

S.P.P.

Une conseillère communale

Dans sa dernière séance, le Conseil communal d'Aubonne a reçu le serment de sa première conseillère communale, Mme Renaud-Falconnier, présidente de l'Union des femmes, qui remplace Louis Magenat, ancien syndic, décédé.

Mme Blanche Martin-Viret

Combien de membres de la commission vaudoise qui prépara la SAFFA 1928 vivent encore ? Une dizaine peut-être qui ont appris avec chagrin la mort, à l'âge de 81 ans, de Mme Blanche Martin-Viret. Elle avait été la trésorière de la commission vaudoise, présidée par Mme Couvre-de-Budé (Vevey), et de la commission lausannoise. Comme telle, Mme Martin organisa la loterie et fit face à un grand travail avec calme, un esprit de méthode, une gentillesse qu'on n'a pas oubliée.

Comme bon sang ne saurait mentir, la fille ainée de Mme Martin, M. M. Goin (Moudon), a fait partie de la commission vaudoise pour la SAFFA 1958. « Femmes suisses » lui exprime sa sympathie ainsi qu'à toute sa famille.

S. B.